



IPNS

Commune de Mœurs - Verdey

septembre 2012

JOURNAL COMMUNAL

HOMMAGE



Maurice BARRE nous a quitté le 10 juillet 2012, dans sa 68^{ème} année.

Artisan Plâtrier de métier, il a beaucoup travaillé sur les bâtiments de la commune avec la réhabilitation des anciennes écoles de Mœurs et Verdey pour leurs transformations en logements communaux. Il a travaillé aussi à la construction de la nouvelle mairie salle communale pour tous les travaux de doublage, les cloisons et les plafonds.

Sa plus belle réalisation fut la réfection de la voûte de l'église de Mœurs en 1992, un long et fastidieux chantier qu'il a entrepris tout seul avec un imposant échafaudage à l'échelle de l'édifice. Le parfait résultat du travail accompli, relate un réel professionnalisme.

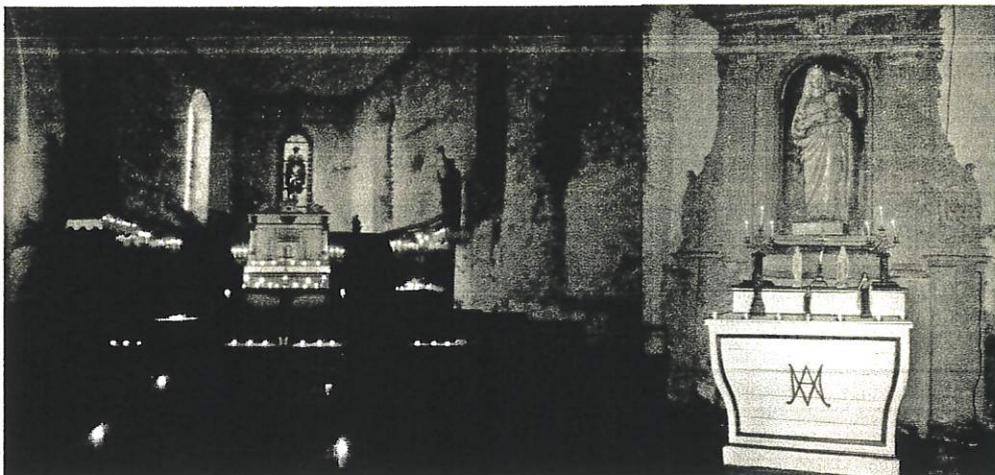
Nous renouvelons nos condoléances à sa femme **Patricia** et ses enfants **Bertrand** et **Clémence**.

NUIT DES EGLISES

Le samedi 06 juillet, comme nous vous l'avions annoncé lors du précédent journal, notre édifice religieux a participé à la nuit des églises. L'événement a connu un vif succès malgré l'annulation du feu de la st Jean, due aux nombreuses giboulées de la journée. La cinquantaine de personnes qui a fait le déplacement, fût agréablement surpris de voir la beauté du lieu ainsi éclairé. Ce n'est pas moins de 200 bougies qui ont été allumées pour l'occasion et la musique d'ambiance de l'époque du moyen-âge accentuaient l'effet mystique, on avait l'impression d'être remonté au temps de la création de l'édifice quand l'éclairage à la bougie étaient de coutume. Un petit verre de sangria et un morceau de gâteau étaient offerts aux visiteurs.

Quel beau moment de retrouvaille, propice pour certains à la méditation et pour d'autres à la discussion.

Les bénévoles qui ont permis cette ouverture nocturne, remercient les personnes qui ont laissé des messages de félicitation et d'encouragement sur le livre d'or mis à leur disposition et vous accueilleront pour les journées du patrimoine du **samedi 15 et dimanche 16 septembre 2012 de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures** pour une visite commentée, si vous voulez quelques explications et des réponses à vos questions.



14 JUILLET

Comme chaque année, le 14 juillet à la salle communale a accueilli bon nombre d'habitants du village pour venir partager la traditionnelle rondelle et participer aux jeux organisés par la commission des fêtes et venir danser jusqu'au bout de la nuit au son de la sono de René. Petits et grands ont concouru tour à tour dans leur catégorie de jeux.

Le jeu du panier garni a été remporté par Melle **Véronique AUTREAU**, il s'agissait de découvrir le nombre de punaises contenues dans un petit pot de bébé, elle s'est approchée au plus près de la bonne réponse.



Les gagnants du jeu de la remonte boule

La gagnante de la bouteille de champagne **Carine MAILLARD** étant absente lors de la remise des prix, son époux Franck a posé pour la photo, fier de l'exploit de sa femme qui nous avait fait un record de remonter de boule en affichant un score de 2 lancer à 100 points, ce qui n'était pas évident à faire, car de nombreux joueurs en voulant atteindre un score honorable ont été éliminés, car leur boule finissait sa course dans le seau à l'extrémité de la rampe.

La petite nouveauté, cette année, a été organisé par le corps des sapeurs-pompiers de la commune, avec un lâcher de ballon qui a émerveillé toute l'assemblée présente.



Après le gonflage



Le lâcher

La centaine de ballons multicolores a pris son envol à 16h15 précise. Toute manifestation de ce genre nécessite de demander une autorisation préalable auprès de la sous-préfecture au moins trois semaines avant la date de l'évènement. Une fois cette démarche entreprise, l'autorisation préfectorale est transmise au demandeur avec copie en mairie en précisant l'horaire.

Il faut savoir qu'un lâcher de ballons n'est pas anodin et beaucoup de personnes ignorent les risques de ce genre de lancer qui pourrait gêner l'aviation civile.

Voici les recommandations d'usage :

- respecter le nombre de ballons qui ne doit pas excéder des grappes de 100 toutes les 5 minutes
- Ils doivent être gonflés avec un gaz inerte du genre azote ou hélium
- la texture de leur enveloppe doit être non réfléchissante pour les radars
- leur volume ne doit pas dépasser 50 litres et seules des cartes types correspondances ne peuvent y être suspendues
- les ballons ne doivent pas être reliés entre eux.

En ce qui concerne notre lâcher, il a été très apprécié des personnes présentes qui ont jouées le jeu. De nombreux ballons n'ont faits qu'un bref parcours à cause du vent qui les a menés tout droit dans les arbres jouxtant la salle. Pour d'autres, le voyage fut beaucoup plus long.

Nous avons eu des retours d'Allemagne, grâce aux courriers électroniques et une carte postale envoyés à la mairie relatant le lieu de leurs découvertes.

A notre grande surprise, des personnes les ont retrouvées, pour l'une dans son vignoble à **Ingelheim** sur le Rhin près de Mayence. Elle félicite la petite **Elisa Laurier** pour son lâcher et adresse ses salutations aux sapeurs pompiers français car le mari est lui aussi pompier, soit un trajet de 454km. L'autre, un ballon anonyme a été ramassé à **Francfort** sur la voie ferrée près de la gare soit une distance de 553km, le troisième est tombé à **Baumholder** en Rhénanie palatinat (province allemande) soit à 368km.

Réhabilitation des installations d'assainissements

La dernière tranche de travaux vient de se terminer sur les hameaux de Villiers, Verdey et les Bordes.

Il reste maintenant à boucler l'opération au niveau administratif et financier !

INFOS DIVERSES

Les cours de Yoga ont repris à la salle communale depuis lundi soir, vous pouvez toujours vous inscrire en vous adressant à **Mme Chantal BOLLOT** à Verdey.

Le passage des enfants pour halloween aura lieu le samedi 27 octobre.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous accueillons au sein de notre commune et leurs souhaitons la bienvenue.

Mr et Mme **Joëlle et Bruno LEGRAND** qui se sont installés à l'ancienne maison de la famille GONTIER (Pascal Pneu)

Mr **Norberto REGO** et Mme **Clarinda FERNANDES GOMES** ont racheté la maison de la famille GUERIN Pascal rue de la joignotte.

Mr **Michaël BOIVIN** et Melle **Floryce JACOPE** et ses deux fils **Camil et Télió** se sont installés au 206 rue des pentes (l'ancienne maison de Mr et Mme BODSON)